



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240516-DEL_022_2024-DE



Délibération n°022 /2024

OBJET : Tarification du Service Enfance Jeunesse

L'an deux mil vingt-quatre, et le Seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 10 Mail 2024, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

L'an deux mil vingt-quatre, et le Seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 10 Mail 2024, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : DESALMAND Nadège

Procuration : DESALMAND Nadège (Procuration PIEUCHOT Sophie)

Secrétaire de séance : PIEUCHOT Sophie

Madame le Maire expose le contexte qui va mener la proposition d'augmentation des tarifs du Service Enfance Jeunesse.

Pour rappel, les tarifs depuis 2023 étaient les suivants :

Tarification Restaurant Scolaire :

Quotient Familial	0 à 350 € *	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Repas restaurant scolaire	1,00 € *	4,70 €	5,30 €	5,90 €	6,40 €	7,00 €	7,60 €
Repas majoré*	-	7,70 €	8,30 €	8,90 €	9,40 €	10,00 €	10,60 €

Repas PAI** 3,00 €

***Majoré : en cas de non-inscription dans les délais**

****PAI : Protocole d'Accueil Individualisé (panier repas)**

*le tarif à 1€ est proposé aux quotients familiaux les plus bas, dans le cadre de son aide à la tarification sociale, ou sur demande exceptionnelle des familles, après étude de la situation et validation par le CCAS.

Accueil Périscolaire (Matin et soir – Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi)

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
½ heure accueil périscolaire (matin et soir)	0,60 €	1,10 €	1,35 €	1,60 €	1,75 €	2,00 €	2,10 €

Tarifification Extrascolaire (Vacances) / Périscolaire (Mercredi)

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors-commune*
Journée complète (mercredis et vacances)	10,60 €	15,10 €	18,10 €	20,70 €	23,20 €	25,80 €	28,40 €	40,00 €
Demi-journée sans repas (mercredis)	4,20 €	5,20 €	6,40 €	7,40 €	8,40 €	9,40 €	10,40 €	16,00 €
Demi-journée avec repas (mercredis)	6,40 €	9,90 €	11,70 €	13,30 €	14,80 €	16,40 €	18,00 €	24,00 €

*Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

Madame le Maire propose à l'assemblée une nouvelle la tarification prévoyant une augmentation des tarifs d'inscription.

Tarifification Restaurant Scolaire

Quotient Familial	0 à 350 €*	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Repas restaurant scolaire	1,00 €*	4,70 €	5,30 €	5,90 €	6,40 €	7,00 €	7,60 €
Repas majoré*	-	7,70 €	8,30 €	8,90 €	9,40 €	10,00 €	10,60 €

Repas PAI**	3,00 €
-------------	--------

*Majoré : en cas de non-inscription dans les délais

**PAI : Protocole d'Accueil Individualisé (panier repas)

*le tarif à 1€ est proposé aux quotients familiaux les plus bas, dans le cadre du dispositif de l'Etat et de son aide à la tarification sociale des cantines, ou sur demande exceptionnelle des familles, après étude de la situation et validation par le CCAS.

Tarification Accueils Périscolaires (matin, soir et mercredis) Extrascolaire (vacances)

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
½ heure accueil périscolaire (matin et soir)	0,75 €	1,15 €	1,40 €	1,65 €	1,80 €	2,05 €	2,15 €

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors-commune*
Journée complète (mercredis et vacances)	10,70 €	15,20 €	18,20 €	20,80 €	23,30 €	25,90 €	28,50 €	44,00 €
Demi-journée sans repas (mercredis)	4,25 €	5,25 €	6,45 €	7,45 €	8,45 €	9,45 €	10,45 €	18,00 €
Demi-journée avec repas (mercredis)	6,45 €	9,95 €	11,75 €	13,35 €	14,85 €	16,45 €	18,05 €	26,00 €

*Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

Toutes familles qui déménagent de Scientrier en cours d'année et dont les enfants ne seront plus scolarisés à l'école de Scientrier devront s'acquitter, dès le mois suivant, du tarif hors-commune, si toutefois les enfants continueraient de fréquenter l'accueil périscolaire du mercredi ou l'accueil de loisirs extrascolaire des vacances.

Le Conseil municipal décide, à la majorité :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs du service enfance jeunesse, et ce, à compter du 1er Septembre 2024,

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,


